



Code d' thique

SOMMAIRE

Avant-propos

1- Mission et valeurs de l'organisme.....	1
2- Objectifs de l'organisme.....	2
3- Code d'éthique.....	3

Avant-propos

Le présent code d'éthique constitue un guide pour le maintien de relations saines et respectueuses au sein de l'Association québécoise de gérontologie (AOG). Il constitue un outil de référence qui permettra :

- à l'AOG, d'appuyer sa mission;
- à l'AOG, de garder sa crédibilité auprès des acteurs externes et de la communauté;
- à l'AOG, d'assurer une saine cohésion entre ses membres;
- aux membres, de respecter les valeurs et les règles de conduite.

Le code d'éthique est l'adhésion à une vision commune et un engagement ferme envers une pratique éthique.

Le code s'applique à tous les employés, bénévoles, administrateurs et officiers. Ce code d'éthique est en vigueur dès son approbation par le Conseil d'administration le 29 avril 2014.

1 Mission et valeurs de l'organisme

L'AOG est un organisme national autonome, francophone, à but non lucratif, libre et non partisan, regroupant tout intervenant, toute personne, tout groupe ou tout organisme qui s'intéresse aux différents aspects du vieillissement dans le contexte de la société québécoise, cela dans la perspective d'amélioration de la qualité de vie des personnes âgées. Sa mission principale est de faire la promotion du transfert des informations sur les différents enjeux de la gérontologie et de stimuler l'avancement des connaissances à l'égard du vieillissement.

Cette mission s'articule autour de certaines valeurs qui constituent la base des actions communautaires de l'AOG. Mentionnons :

- a) Le respect
- b) L'intégrité
- c) La responsabilité
- d) L'excellence

Les valeurs, dans la mesure où elles sont bien connues, intégrées et partagées, ont un impact sur les façons d'être et d'agir qui se reflètent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'organisation.

D'autre part, la confiance des divers acteurs constitue la base et la finalité d'un comportement éthique. Dans ce contexte, il est essentiel d'afficher, dans toute notre organisation et auprès de nos partenaires, des objectifs clairs en matière d'éthique.

2 Objectifs de l'organisme

À des fins purement sociales et sans intention de gain pécuniaire pour ses membres, les objectifs poursuivis par l'AOG sont les suivants :

- a) Promouvoir l'avancement des connaissances dans le domaine de la gérontologie, en favoriser la diffusion et l'application auprès des personnes, des intervenants, des organisations et des instances concernés;
- b) Regrouper et représenter les personnes, les intervenants et les groupes intéressés par les enjeux du vieillissement, dont la qualité de vie des aînés.

L'actualisation de la mission de l'AOG et la réalisation de l'atteinte de ses objectifs tendent à :

- *Favoriser* la diffusion de l'information et susciter les échanges entre les différents groupes, personnes et intervenants intéressés aux enjeux du vieillissement;
- *Promouvoir* la qualité de vie des personnes vieillissantes et de leurs proches aidants ;
- *Contribuer* à l'amélioration de la qualité des interventions;
- *Analyser, inspirer et critiquer* les politiques et les législations relatives aux enjeux du vieillissement;
- *Sensibiliser* la collectivité et les individus à leur vieillissement personnel ainsi qu'au phénomène psychosocial du vieillissement;
- *Valoriser* une société inclusive et encourager le vieillissement actif, les relations intergénérationnelles et lutter contre toute forme d'âgisme;
- *Promouvoir* la sensibilisation et la formation à l'approche gérontologique;
- *Collaborer* à l'avancement des connaissances, favoriser la recherche, proposer des voies pour l'étude des différents aspects du vieillissement et promouvoir les meilleures pratiques;
- *Mobiliser* les organisations s'intéressant aux questions liées au bien-être, à la qualité de vie des aînés et aux objectifs de l'organisation. et collaborer avec elles

3 Code d'éthique : valeurs et principes

Les valeurs et les principes éthiques qui favorisent l'engagement, la confiance, l'ouverture aux autres, la collaboration et le partage de l'expertise sont mis de l'avant.

Les actions et les décisions sont guidées par les valeurs suivantes :

a) *Le respect*

Le respect est la considération pour les personnes dans nos relations. Nous prenons donc soin d'agir avec équité, courtoisie et discrétion dans l'exercice de nos fonctions. La contribution et la collaboration de chacun d'entre nous sont reconnues comme essentielles à la réalisation de la mission de l'AQG, et ce, dans le respect de l'intégrité des personnes. Le respect mutuel dont nous faisons preuve favorise la confiance et la solidarité; il constitue un élément fondamental quant au maintien de la qualité du climat organisationnel. Nous sommes également loyaux dans la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil d'administration, respectant ainsi les principes démocratiques.

b) *L'intégrité*

L'intégrité favorise l'honnêteté, la compréhension, la cohérence et la loyauté. De plus, cette valeur guide nos pratiques et mise sur l'honnêteté. Enfin, l'intégrité régit notre apport positif auprès de la communauté et de la société en général, en nous incitant à assumer notre responsabilité citoyenne.

c) *La responsabilité*

La responsabilité est la capacité de prendre des décisions pour le bien commun et de remplir ses engagements. Nous sommes parties prenantes des réalisations de l'organisme et responsables de nos actions et décisions. Cette valeur favorise l'établissement des meilleures conditions pour la pratique et le respect des rôles de chacun. Nous encourageons la participation et l'implication des personnes et la nécessaire conciliation des intérêts et des points de vue parfois contradictoires.

d) *L'excellence*

L'excellence traduit notre rigueur et notre volonté d'amélioration continue. Ainsi, nous traitons les situations avec objectivité et diligence afin de nous assurer de la pertinence de nos interventions. Le professionnalisme dont nous faisons preuve implique que nous émettions des avis qui tiennent compte de divers facteurs et permettent une prise de décision éclairée et bien documentée. Nous sommes rigoureux et respectons les règles et procédures afin de viser l'excellence par l'établissement de standards élevés. L'excellence recherchée contribue au leadership et à la reconnaissance de l'expertise de notre organisation en plus d'en assurer le rayonnement.